



Assemblée générale

Distr. générale
24 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 21 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par l'Organisation des Nations Unies, y compris
l'assistance économique spéciale : assistance économique
spéciale à certains pays ou régions**

Coopération et coordination internationales pour le rétablissement de la santé de la population, la régénération de l'environnement et le développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Dans sa résolution 55/44 du 27 novembre 2000 relative à la coopération et à la coordination internationales pour le rétablissement de la santé de la population, la régénération de l'environnement et le développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la résolution. Le présent rapport expose ce que les organismes des Nations Unies, le Gouvernement kazakh et la communauté internationale ont réalisé depuis deux ans pour le rétablissement de la santé de la population, la régénération de l'environnement et le développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan.

* A/57/150.

** La soumission du rapport a été retardée pour laisser aux départements compétents le temps nécessaire pour l'examiner et l'approuver.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
II. Cadre institutionnel pour le programme de secours et de relèvement en faveur de la région de Semipalatinsk	6–10	3
III. Assistance des donateurs en faveur de la région de Semipalatinsk	11–26	4
A. Secteur de la santé	12–18	4
B. Secteur humanitaire	19–21	5
C. Secteur économique	22–23	6
D. Secteur de l'environnement	24–26	6
IV. Coordination de la poursuite de l'assistance	27–31	6
V. Conclusion	32–33	7

I. Introduction

1. Le polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk dont le Kazakhstan a hérité de l'ex-Union Soviétique a été fermé en 1991. Il demeure cependant un sujet de grave préoccupation pour la population et le Gouvernement kazakh en raison de ses effets multiples et persistants sur la vie et la santé de la population ainsi que sur l'environnement de la région. L'Assemblée générale a reconnu la gravité de la situation dans la région de Semipalatinsk et adopté à son sujet trois résolutions en 1997, 1998 et 2000.

2. Dans sa résolution 52/169 M du 16 décembre 1997, l'Assemblée générale a demandé instamment à la communauté internationale d'aider le Gouvernement kazakh à répondre aux besoins de la population touchée par les retombées du polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk qu'elle a reçu en héritage. Pour faire face aux problèmes et aux besoins humanitaires, écologiques et économiques de la région, une mission conjointe d'évaluation des besoins composée d'experts nationaux et internationaux de renom a établi un cadre programmatique intégré comportant 38 propositions de projets prioritaires.

3. Dans sa résolution 53/1 H du 16 novembre 1998, l'Assemblée générale a invité la communauté internationale, en particulier les pays donateurs et les organismes des Nations Unies, à contribuer au rétablissement de la santé de la population, à la régénération de l'environnement et au développement économique de la région de Semipalatinsk, et à lancer un processus de consultation afin de mobiliser l'appui nécessaire pour appliquer des solutions adéquates au regard des problèmes et besoins, notamment ceux qui ont été définis comme prioritaires dans le rapport du Secrétaire général.

4. Dans sa résolution 55/44 du 27 novembre 2000, l'Assemblée générale a souligné que la communauté internationale devait continuer d'accorder son attention à la région de Semipalatinsk et à sa population, demandé instamment à la communauté internationale d'apporter son concours à la formulation et à l'exécution des programmes et des projets spéciaux visant à soigner la population touchée dans la région de Semipalatinsk, invité tous les États, les organisations financières multilatérales compétentes et les autres entités de la communauté internationale, y compris les organisations non gouvernementales, à offrir leurs connaissances et leur expérience pour contribuer au

rétablissement de la santé de la population et à la régénération de l'environnement de la région de Semipalatinsk, et invité tous les États Membres, en particulier les pays donateurs, et les organes et organismes compétents des Nations Unies, y compris les fonds et programmes, à contribuer au relèvement de la région de Semipalatinsk. De plus, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général de continuer à s'efforcer de sensibiliser l'opinion publique mondiale aux problèmes et aux besoins de la région de Semipalatinsk.

5. Le Gouvernement kazakh et l'équipe de pays de l'ONU dirigée par le coordonnateur résident des Nations Unies et le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont entrepris une série d'actions en s'appuyant sur le cadre institutionnel pour le programme de secours et de relèvement en faveur de la région de Semipalatinsk afin de coordonner les efforts nationaux et internationaux en vue de rétablir la santé de la population touchée et de régénérer l'environnement de la région, ainsi que de renforcer l'efficacité de l'assistance apportée à la population de la région.

II. Cadre institutionnel pour le programme de secours et de relèvement en faveur de la région de Semipalatinsk

6. Afin de mieux coordonner la fourniture de l'aide extérieure à la région de Semipalatinsk, le Gouvernement kazakh a mis en place une commission interministérielle présidée par le Vice-Ministre des affaires étrangères et composée de représentants des principaux Ministères (santé, écologie et protection de l'environnement, énergie, industrie et commerce, et défense) ainsi que d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales importantes. Cette commission interministérielle se réunit régulièrement et coordonne la mise en oeuvre du programme national ainsi que l'assistance extérieure pour le développement et l'assistance humanitaire à la région.

7. Un groupe de coordination du programme, initialement constitué avec l'aide du PNUD afin de coordonner les préparatifs de la Conférence internationale de Tokyo sur Semipalatinsk au nom du Gouvernement kazakh et du PNUD, a effectivement servi à coordonner les activités des donateurs et

l'exécution d'un programme intégré de secours et de relèvement en faveur de la région de Semipalatinsk. Ce programme se compose de 38 projets axés sur des objectifs précis dans les cinq domaines suivants : santé; environnement et écologie; redressement économique; questions humanitaires; et information et sensibilisation.

8. Le groupe de coordination du programme fait directement rapport à la Commission interministérielle, à qui il apporte un appui sans relâche, et aux représentants du Gouvernement pour ce qui concerne la préparation des réunions, les séances d'information et les consultations avec les principaux donateurs multilatéraux et bilatéraux afin de mieux faire connaître les conséquences des essais nucléaires dans la région de Semipalatinsk, et il contribue à mobiliser des soutiens afin de répondre aux besoins de la région et de sa population.

9. Le Gouvernement kazakh est parfaitement conscient qu'il doit compléter l'assistance internationale par des initiatives qui lui sont propres afin que la situation puisse réellement changer dans la région de Semipalatinsk. À cet effet, il a entrepris une réforme du secteur de la santé financée par un prêt de la Banque mondiale, nettoyé les eaux souterraines contaminées par des mélanges air-carburant provenant de la base militaire établie dans la région, et repris le versement des paiements et prestations pour aider les victimes des essais. Dans le prolongement des initiatives humanitaires des donateurs, l'administration locale et les milieux d'affaires ont accru leur soutien aux orphelinats, hôpitaux, écoles et pensions. Le Gouvernement kazakh s'est engagé à poursuivre l'exécution de son programme en faveur de la population de la région de Semipalatinsk.

10. Le Gouvernement kazakh a obtenu auprès de l'Aga Khan Development Network des fonds supplémentaires pour intensifier le renforcement des capacités à l'appui du programme de secours et de relèvement en faveur de la région de Semipalatinsk. Depuis deux ans, les moyens des organismes publics et locaux, y compris les organisations non gouvernementales et institutions sociales kazakhes, ont été considérablement renforcés afin de leur permettre de mieux gérer les programmes d'action et de veiller à ce que ces programmes profitent aux populations les plus touchées.

III. Assistance des donateurs en faveur de la région de Semipalatinsk

11. À la suite de la Conférence internationale de Tokyo sur Semipalatinsk en 1999, la communauté internationale – et plus précisément le Gouvernement japonais, la Banque mondiale, le General Board of Global Ministries (organisation non gouvernementale des États-Unis) et les institutions des Nations Unies ont annoncé au total des contributions de plus de 20 millions de dollars. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suisse, Counterpart International et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont eux aussi promis une assistance. Le Gouvernement kazakh et le PNUD ont cherché activement à mobiliser le soutien de partenariats internationaux et ont obtenu des résultats positifs. Toutefois, si certains donateurs ont tenu leurs engagements et des programmes ont été exécutés, diverses contributions promises n'ont pas été reçues. Les progrès accomplis dans l'exécution du programme pendant ces deux dernières années sont exposés dans les paragraphes qui suivent.

A. Secteur de la santé

12. Les projets dans le secteur de la santé constituent la partie la plus importante du programme. Faisant suite à la Conférence de Tokyo, le Gouvernement japonais est en train de mettre en application un projet de 6,2 millions de dollars pour améliorer les services de santé dans la région de Semipalatinsk. Dans le cadre de ce projet, il a fourni du matériel moderne de diagnostic, des instruments et des antennes mobiles de consultation, il a formé du personnel médical sur place et va installer sous peu des systèmes de dépistage systématique et de diagnostic.

13. La Banque mondiale a mené à son terme son programme de réforme du secteur de la santé d'un montant de 2,5 millions de dollars, qui concerne principalement la formation de médecins sur place, la rénovation de centres de santé et la fourniture de matériel médical. Les services de médecine à l'intention de la population ont ainsi été améliorés, mais ils ont encore besoin d'une assistance.

14. S'appuyant sur une étude préparatoire, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont en

train d'achever le financement de leur contribution (470 000 dollars) à une étude sur l'influence des rayonnements sur la santé en matière de reproduction dans le voisinage du polygone d'essais de Semipalatinsk. Le FNUAP a également fourni du matériel médical et enseigné aux gynécologues et médecins de famille comment améliorer la santé en matière de reproduction dans la région.

15. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) apporte un appui pour la survie et le développement du jeune enfant, l'enrichissement des enfants et l'amélioration des conditions de vie des jeunes. Ces programmes ont pour but d'améliorer la situation sur le plan nutritionnel, les soins périnataux et la sécurité des pratiques vaccinales, ainsi que de créer des conditions propices à la croissance vigoureuse des enfants de Semipalatinsk. L'UNICEF prête également un appui à un centre d'urgence pour les femmes et les enfants et à un centre d'éducation sanitaire à l'écoute des jeunes qui encourage l'adoption de modes de vie sains, la participation des jeunes à la vie sociale et le renforcement des capacités d'intervention des communautés.

16. Le Centre international pour la science et la technologie, le Programme-cadre de l'Union européenne et d'autres fondations ont apporté une contribution aux travaux de recherche scientifique sur la santé et l'environnement dans la région de Semipalatinsk, et ont ainsi fourni une assistance au Centre de diagnostic et de réadaptation destiné aux femmes, mené un programme d'examen par ultrasons et d'étude génétique des femmes enceintes, et distribué des antioxydants à la population touchée.

17. Le General Board of Global Ministries a achevé la mise au point de son programme destiné à améliorer les services de santé dans les communautés touchées par les essais nucléaires, puis victimes de l'arrêt du programme d'essai. La première étape de son programme a démarré dans l'hôpital du village de Karaul qui avait beaucoup souffert. Ce programme a pour but d'apporter une aide à des services de santé communautaires et des centres de soins de santé primaires axés sur la famille dans la région, de soutenir des programmes de formation, de dispenser une formation à la gestion aux spécialistes de la santé et de faire appel aux partenariats existants pour mobiliser des ressources additionnelles.

18. L'Association des municipalités suédoises a réalisé un projet d'assistance technique destiné à mettre en place un plan d'urgence et à améliorer les moyens des personnels de diverses organisations et d'institutions locales compétentes de Semipalatinsk dans le cadre d'un projet de plus grande envergure de planification en prévision des catastrophes, afin d'améliorer la sécurité de la population.

B. Secteur humanitaire

19. Dans ce secteur, le Gouvernement suisse et l'organisation non gouvernementale suisse Hilka (Hilf Kazakhstan) ont apporté une aide considérable, d'un montant de 800 000 dollars, à des groupes vulnérables de la population – invalides, orphelins, sans abris et personnes âgées. Cette aide a servi à rénover les logements destinés à ces groupes, à remettre en état les cuisines et fournir du matériel de cuisine, à moderniser les équipements de base tels que les machines à laver et sécher le linge, et à améliorer les conditions sanitaires dans les centres qui abritent ces groupes de population. L'aide apportée par la Suisse a également servi à rénover le bâtiment d'une association d'orphelins, à appareiller les enfants malentendants et malvoyants, à fournir des ordinateurs à des orphelinats et des pensions ainsi que du mobilier, du matériel médical, des vêtements, etc. L'une des conditions préalables à la mise en route des projets de rénovation des bâtiments était que les interlocuteurs locaux mobilisent une partie de leurs propres ressources pour améliorer leurs conditions de vie. Les autorités locales et les bénéficiaires se sont à cet égard acquittés de leurs obligations. Le Gouvernement suisse et l'organisation non gouvernementale suisse Hilka envisagent d'apporter un soutien supplémentaire à la population vulnérable de la région.

20. Une organisation non gouvernementale irlandaise, Tchernobyl Orphans' Fund, a apporté un soutien à un certain nombre d'orphelinats, dont elle a amélioré le matériel de cuisine et de blanchissement et à qui elle a fourni des vivres, vêtements et fournitures médicales de base. Le Gouvernement du Royaume-Uni a apporté une assistance analogue à une école de la région de Semipalatinsk et à un hôpital de village.

21. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, American Counterpart, le Programme international d'assistance humanitaire et Internationaler Hilfsfonds continuent

d'apporter à la région de Semipalatinsk un appui dans le domaine humanitaire. Cet appui consiste surtout à fournir des vivres, des vêtements et du matériel médical de base aux hôpitaux locaux, aux personnes âgées seules, aux handicapés physiques et mentaux et aux enfants de familles à faible revenu.

C. Secteur économique

22. Les programmes dans le secteur économique sont réalisés principalement avec l'appui du PNUD qui, avec le concours d'organisations non gouvernementales locales, a mis en place un programme de microcrédit à l'intention des femmes de la région de Semipalatinsk. Il a en outre, avec le soutien financier du Fonds d'affectation spéciale du Japon, lancé trois projets en faveur du développement économique et social de la population locale. Ces projets sont consacrés à : a) l'élargissement du programme de microcrédit pour les femmes; b) la formation à la gestion d'entreprise; et c) un programme de dons d'un montant peu élevé à l'intention d'organisations non gouvernementales et d'organisations communautaires.

23. Le programme de microcrédit a pour but de donner aux femmes de la région de Semipalatinsk les moyens d'être autonomes ainsi que de réduire la pauvreté en fournissant des microcrédits à des chefs d'entreprise qui n'ont pas accès aux sources traditionnelles de financement. Le projet de formation à la gestion doit favoriser la création d'un secteur dynamique et efficace de petites et moyennes entreprises qui peut contribuer à une croissance économique équitable et à la création d'emplois et de revenus dans la région de Semipalatinsk. Le programme de dons d'un montant peu élevé destiné à des organisations non gouvernementales et des organisations communautaires a pour but d'améliorer la qualité des services sociaux qu'elles assurent afin de réduire les souffrances de la population et l'ampleur de la crise humanitaire dans la région. Une présence dynamique des organisations non gouvernementales dans la région favorisera le regroupement des compétences, encouragera des initiatives de développement au niveau local et se traduira par la mobilisation de ressources supplémentaires tout en multipliant l'impact des programmes en cours.

D. Secteur de l'environnement

24. En ce qui concerne le secteur de l'environnement, une évaluation radiologique des eaux et des sols financée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) est en cours dans la partie méridionale du polygone d'essais et dans les environs du village de Sarzhal, dans la région de Semipalatinsk, le but étant de protéger la population locale contre les risques liés aux rayonnements. L'OTAN envisage de financer en outre une évaluation radiologique de la partie occidentale (Karaganda) du polygone d'essais.

25. Le Gouvernement du Royaume-Uni, qui a conclu un accord avec le Gouvernement kazakh, a achevé la mise au point de son programme, d'un montant de 750 000 dollars, pour la formulation d'une stratégie d'utilisation des sols, qui devrait permettre de donner des orientations concrètes et des recommandations d'ordre pratique pour l'utilisation des sols dans la région de Semipalatinsk.

26. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a organisé une réunion dans le but de coordonner avec ses membres la mobilisation des ressources et l'élaboration d'un plan structuré pour la poursuite d'une évaluation radiologique du polygone d'essais.

IV. Coordination de la poursuite de l'assistance

27. Une action soutenue est nécessaire pour sensibiliser davantage l'opinion publique mondiale aux problèmes et aux besoins de la région de Semipalatinsk, ainsi que pour coordonner les efforts nationaux et internationaux qui ont pour but d'accroître l'efficacité de l'assistance apportée à la population de la région.

28. Sur l'invitation du Parlement européen, une délégation kazakhe composée du Vice-Ministre des affaires étrangères, du Gouverneur de Semipalatinsk et du représentant du PNUD, a participé à une audition spéciale sur la région de Semipalatinsk en septembre 2000. Cette audition, qui était l'aboutissement d'une mobilisation persistante et prolongée de personnalités du Parlement européen au sujet de la tragédie de Semipalatinsk, a été organisée par Hilfsfonds International et par le PNUD, avec le soutien du Gouvernement kazakh. C'était la première fois que la

question de Semipalatinsk faisait l'objet d'un débat à un très haut niveau au Parlement européen, dont les membres ont pris conscience des retombées des essais nucléaires que la région de Semipalatinsk a héritées du régime soviétique, de leurs conséquences pour l'environnement, la santé de la population et l'économie de la région ainsi que de l'aide à apporter pour la remise en état.

29. Faisant suite à cette audition, le Ministre des affaires étrangères s'est rendu au Parlement européen en février 2001, à la tête d'une délégation kazakhe, afin de débattre des possibilités de coopération concernant la région de Semipalatinsk avec le Président du Parlement européen, des personnalités politiques européennes de premier plan et des responsables de comité et de commission du Parlement européen. Une centaine de membres du Parlement européen ont participé à un séminaire et assisté à une exposition sur la région de Semipalatinsk qui étaient organisés à cette occasion. L'exposition a par ailleurs montré avec plus d'acuité que le Parlement européen devait s'efforcer d'adopter une résolution en vue d'apporter une assistance à la région de Semipalatinsk. Cette audition spéciale et les réunions qui ont été organisées constituent la première étape en vue de convaincre le Parlement européen de fournir une assistance tangible. Pour obtenir une assistance durable et de grande ampleur en faveur de Semipalatinsk, le Gouvernement kazakh doit assurer un suivi sans relâche de ces réunions auprès du Parlement européen.

30. De même, grâce aux efforts qu'il a déployés avec le soutien du groupe de coordination du programme, le Gouvernement kazakh a également tenu des consultations et des réunions avec l'Organisation de la Conférence islamique, la Banque islamique de développement et les Gouvernements du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Norvège et de la Suède, afin de les amener à prendre davantage conscience que la tragédie de Semipalatinsk était un problème de dimension mondiale et à soutenir les actions entreprises par le Gouvernement kazakh dans le but de rétablir la santé de la population, de régénérer l'environnement et de développer l'économie dans la région de Semipalatinsk. La formulation et l'exécution de programmes ou projets spéciaux dans la région nécessitent une coordination et un suivi sans relâche avec ces donateurs et avec d'autres encore.

31. Les organismes des Nations Unies présents au Kazakhstan détermineront, en s'appuyant sur le bilan

commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le soutien qu'ils apporteront et les interventions auxquelles ils participeront à l'avenir pour répondre aux besoins de la région et de sa population.

V. Conclusion

32. **La communauté internationale des donateurs a accordé une grande attention aux problèmes de la région de Semipalatinsk et apporté une grande assistance humanitaire et en matière de développement à la population touchée. Toutefois, l'ampleur des conséquences des essais nucléaires dans la région est énorme. La population demeure toujours exceptionnellement vulnérable et n'a pas les moyens de faire face aux problèmes économiques, sociaux et écologiques associés au processus de transition en cours.**

33. **Comme le souligne la résolution 55/44 de l'Assemblée générale, il importe au plus haut point de répondre aux besoins urgents de la population, pour lesquels le Gouvernement kazakh a fixé des priorités dans son programme de secours et de relèvement et sur lesquels les participants à la Conférence internationale de Tokyo sur Semipalatinsk ont appelé l'attention. Seules les initiatives du Gouvernement kazakh dûment complétées par l'appui concret de la communauté des donateurs pourront aider la population touchée et qui demeurera exposée au cours des années à venir.**